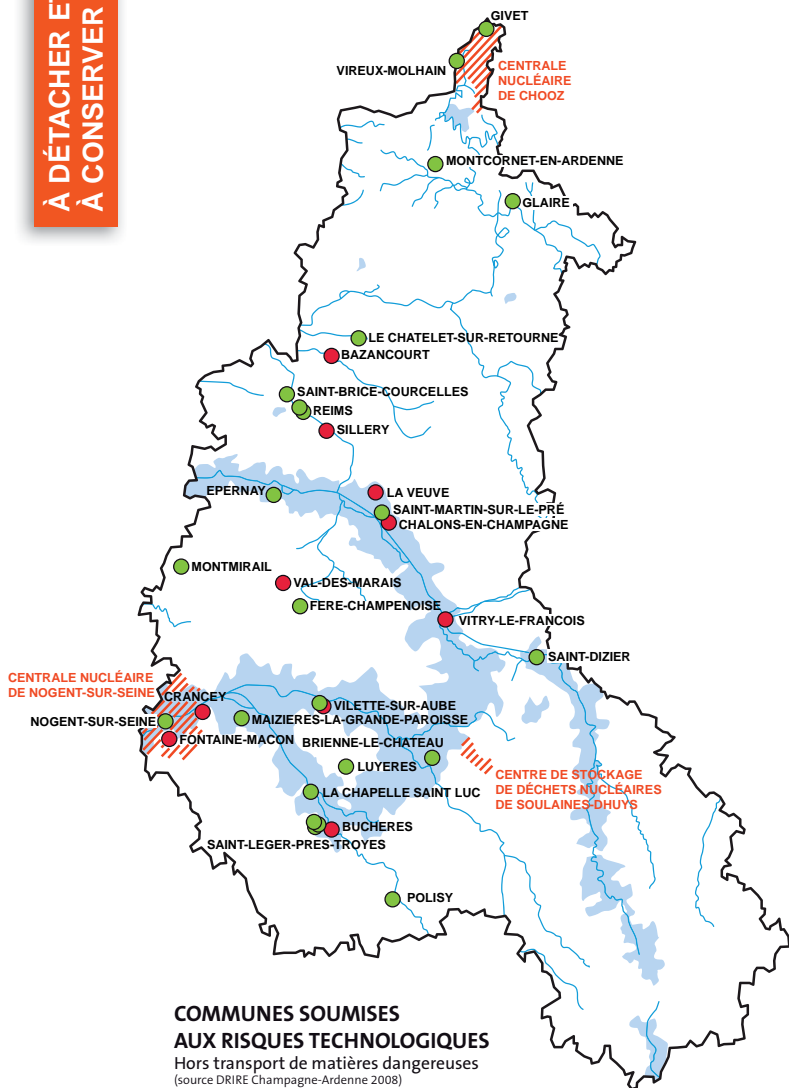


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Établissements SEVESO
(sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs)

- Seuil haut
- Seuil bas
- Risque rupture de barrage
- ▨ Risque nucléaire

Le DICRIM est un document destiné à informer les saviniens sur la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas de crise. Document d'information et de prévention, il doit être consulté et conservé, mais ne doit en aucun cas faire naître un quelconque affolement dans l'esprit collectif, les risques étant extrêmement rares et limités.

Qu'est-ce qu'un risque ?

Un risque est la somme d'un aléa et d'un enjeu, susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

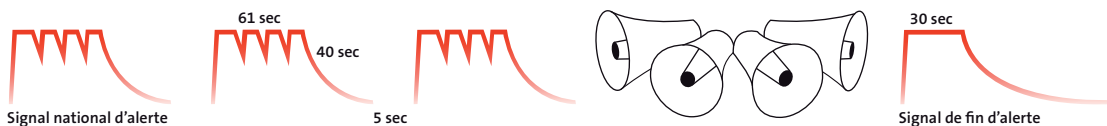
Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par une gravité exceptionnellement élevée. Dans ce cas, le signal national d'alerte est déclenché.

Quels risques à Sainte-Savine ?

- Risques majeurs : rupture du barrage de la Seine;
- risque majeur : transport de matière dangereuse;
- risque naturel local : inondation;
- risque naturel local : événement climatique;
- risques sanitaires.

Ce document synthétise le
Plan Communal de
Sauvegarde, consultable
en mairie sur rendez-vous.

LE SIGNAL D'ALERTE



Le signal national d'alerte ?

Il permet aux autorités de prévenir la population d'un danger imminent (nuage toxique, tempête, inondation, attaque...).

Début de l'alerte : Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant. Les trois séquences sont séparées par cinq secondes de silence.

Fin de l'alerte : Il n'y a plus de danger, la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

Les essais de sirènes du Réseau National d'Alerte ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi, et dure une minute seulement.

Que dois-je faire si j'entend le signal ?

- > Rejoindre un local clos;
- > Arrêter climatisation, chauffage et ventilation;
- > écouter la radio.

Préparer

- > une radio, une lampe de poche avec piles;
- > de l'eau potable;
- > une trousse de premiers soins et médicaments indispensables;
- > des gobelets, des couvertures, des rubans adhésifs et ciseaux pour obturer toutes les ouvertures;
- > un seau et des sacs en plastique si pas d'accès aux sanitaires;
- > vos papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité...).

Champagne FM 97.5
France Bleue 100.8
RCF Aube 88.2
Thème Radio 90.3
Chérie FM 99.7
Latitude 95.8
NRJ 100.2

RUPTURE DU BARRAGE DE LA SEINE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Le réservoir de la Seine est qualifié de grand barrage, il a une hauteur supérieure à 20 mètres et une retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³.

Le phénomène de rupture correspond à une destruction partielle ou totale pour des raisons :

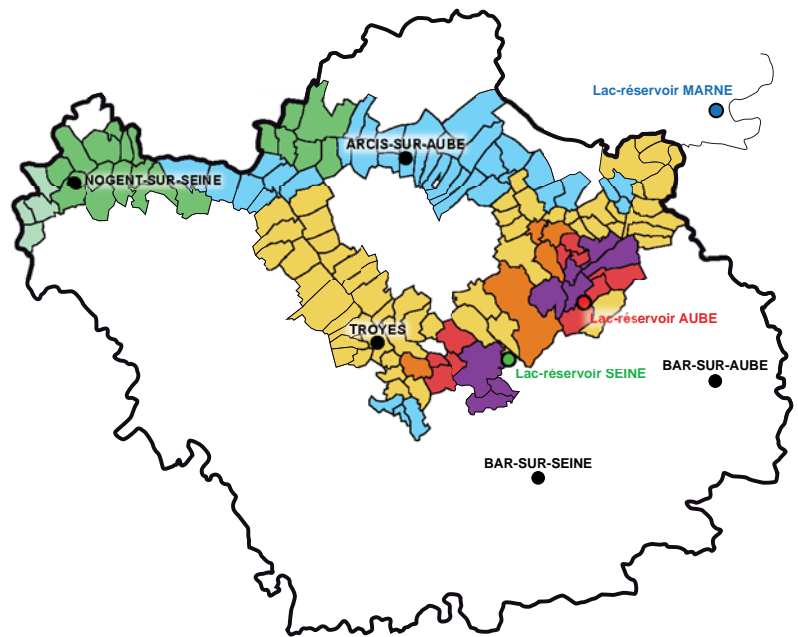
- techniques : défaut de fonctionnement, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations;
- naturelles : crues, glissements de terrain (soit de l'ouvrage ou terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage);
- humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Le phénomène de rupture peut être :

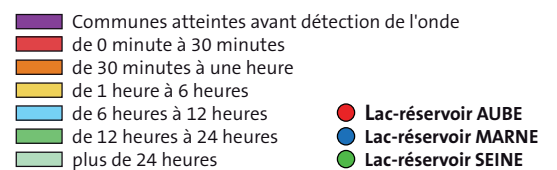
- progressif dans le cas de remblais, par érosion régressive, suite à une submersion ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène du "renard");
- brutal dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Sainte-Savine...

Comme toutes les autres communes de la vallée de la Seine, de l'Hozain et de la Vienne, Sainte-Savine est concernée par ce risque (barrage situé à 18km, Lusigny sur Barse). A la suite de la rupture, on observe en aval une inondation catastrophique précédée par le déferlement d'une onde de submersion, plus ou moins importante. Le front d'onde mettrait une heure pour arriver. Le plan d'eau maximal étant atteint six heures après la rupture.



ONDES DE SUBMERSION EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE DE LA SEINE



CARTE DES RISQUES À SAINTE-SAVINE



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque TMD peut avoir lieu dans trois contextes

- 1/ Transport routier : la commune est traversée par deux axes importants du département (D660 et D661).
- 2/ Transport ferroviaire : la ligne Troyes-Sens sert de vecteur jusqu'à la gare de triage de Troyes.
- 3/ Transport par gazoduc : Sainte-Savine est traversée du Nord au Sud par une canalisation de gaz ERDF.

Principaux effets redoutés

- une explosion : choc (étincelles), échauffement d'une cuve...
- un incendie : échauffement d'un organe du véhicule, choc, inflammation, explosion au voisinage du véhicule...
- un dégagement de nuage toxique (fuite ou combustion).

Prévention et prévision

La réglementation impose la formation du personnel de conduite, des règles strictes de circulation, la conception de réservoirs normés, des tests périodiques, et l'identification des matières dangereuses par code danger, code matière et fiche de transport (transport routier et ferré).

Pour le transport de gazoducs, l'État fixe les règles de conception, de construction, d'exploitation, et de surveillance des ouvrages. A Sainte-Savine, les zones de passage de canalisations sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Dans un souci de prévention, l'usage de la rocade permet de délester les agglomérations et faire face au développement régulier des poids lourds.



Classe 1
Explosifs, compris les autres matières assimilées à ceux-ci (toi explosifs)



Classe 2
Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression



Classe 3
Liquides inflammables et combustibles



Classe 4.1
Matières solides inflammables



Classe 4.2
Matières sujettes à inflammation spontanée



Classe 4.3
Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables



Classe 5
Matières comburantes
Péroxydes organiques



Classe 6.1
Matières toxiques



Classe 6.2
Matières infectieuses



Classe 7A
Matières et substances radioactives sur le contrôle de l'énergie atomique



Classe 8
Matières corrosives



Classe 9
Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels, matériels, ou à l'environnement



Plaque vierge - Marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans des citernes multicompartiments



336
1224
Plaque pour les citernes
À l'avant et à l'arrière du véhicule

> Consignes de sécurité

AVANT

Prévoir du matériel autonome pour l'écoute des consignes (radio à piles) et matériel nécessaire au confinement (adhésif et linge mouillé...).

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident...

- Donner l'alerte : Pompiers (18), Police nationale (17) ou SAMU (15). Préciser le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit et le code du danger mentionnés à l'arrière et à l'avant du véhicule.
- Ne déplacer les éventuelles victimes qu'en cas d'incendie.
- En cas de nuage toxique, éloignez-vous le plus rapidement possible, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, et calfeutrer ouvertures et aérations.
- En cas d'incendie, éloignez-vous d'au moins 300 mètres et évitez la direction des fumées.

Si vous êtes chez vous...

- En cas de signal d'alerte national, confinez-vous en bouchant toutes les entrées d'air.
- Arrêter la ventilation, la climatisation, réduire le chauffage.
- Ne pas sortir (pas de contact avec le danger).
- Écouter la radio (consignes à suivre).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer, ne pas téléphoner (les secours ont besoin des lignes téléphoniques).
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux).

APRÈS

- Attendre le signal de fin d'alerte pour sortir,
- aérer le local où vous étiez,
- se laver et se changer en cas d'irritation.

RISQUE NATUREL LOCAL : INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Il en existe trois types :

- 1/ La montée lente des eaux, en région de plaine par débordement indirect d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique;
- 2/ la formation rapide de crues torrentielles, par débordement direct, consécutives à des averses violentes;
- 3/ Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Des inondations par ruissellement urbain ou péri-urbain peuvent se produire, en dehors du lit des cours d'eau proprement dit. L'imperméabilisation des sols et la conception de l'urbanisation et des réseaux d'assainissement font obstacle à l'écoulement normal des pluies intenses.

À Sainte-Savine, ce risque n'est pas majeur même si des inondations par le cours d'eau Les Viennes ont déjà eu lieu (1923, 1982-83, 1955

et 1993). Les zones inondables sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme : " Les problèmes d'inondation sur le territoire de la commune sont ponctuels et liés au ruissellement des eaux pluviales lors des périodes de fortes précipitations. Les espaces concernés correspondent au secteur de la rue Paul Doumer, au niveau de l'entrée dans la vallée des Viennes. Pour une meilleure information des habitants, les zones à risque sont localisées sur le plan de zonage et des règles de protection sont édictées pour les constructions situées dans les secteurs concernés".

Conduite à tenir ?

- mettre les véhicules, les produits toxiques et les animaux hors d'atteinte;
- prévoir un éclairage de secours et une radio à pile ;
- fermer le gaz et l'électricité, boucher l'évent de la citerne de fuel;
- placer l'eau potable, la nourriture, les objets et documents précieux dans les étages. Envisager l'évacuation (vêtement, papiers, médicaments);
- ne pas s'engager sur une aire inondée ni à pied, ni en voiture.

RISQUE NATUREL LOCAL : ÉVÉNEMENT CLIMATIQUE

TEMPÊTE, FORTE PLUIE, ORAGE VIOLENT

Le risque de tempête se définit par un seuil au-delà duquel les vents atteignent 89km/h. À Sainte-Savine, ce risque existe mais n'est pas majeur (tempête de 1999). Les vents dominants sont les vents d'Ouest.

Conduite à tenir ?

AVANT

Prévoir du matériel autonome pour l'écoute des consignes (radio à piles) et du matériel nécessaire au confinement (adhésif et linge mouillé...).

APRÈS

Si vous êtes dans un bâtiment

- Signalez votre départ;
- quittez les lieux à la demande des autorités ou des secours (prenez vos papiers et fermez le bâtiment);
- ne pas toucher les équipements métalliques (électrocution);
- éviter de fumer.

Si vous êtes à l'extérieur

- Abritez-vous à l'intérieur d'un bâtiment, fermez fenêtres et portes pour attendre les secours;
- éviter de sortir;
- si vous êtes dans les bois, ne pas se poster sous un arbre;
- attention au risque d'inondation au bord des cours d'eau;
- éviter de vous déplacer inutilement;
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, laisser l'accès libre aux urgences, l'école active un Plan de Mise en Sécurité.

Si vous êtes en voiture

- Arrêtez-vous sur le bas côté loin des arbres, des cours d'eau, des pylônes et des équipements susceptibles de tomber;
- libérez les lignes téléphoniques pour les urgences.

CANICULE

Vague de chaleur importante qui ne redescend pas la nuit pendant trois jours consécutifs. Dans l'Aube, les seuils d'alerte sont fixés à 35° en journée et un minimum de 18° la nuit.

Personnes concernées :

- une personne âgée de 65 ans et plus résidant à votre domicile;
- une personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail résidant à votre domicile;
- une personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du code de l'action sociale et des familles, ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à votre domicile;

Conduite à tenir ?

Se faire recenser à la mairie pour être visité (Plan Canicule déclenché) et suivre les conseils :

- Éviter de sortir;
- se mettre à l'abri dans des endroits frais;
- fermer fenêtres et volets exposés au soleil;
- boire régulièrement;
- éviter tout effort;
- mouiller son visage, son cou, ses bras, ses jambes régulièrement;
- certains médicaments favorisent la déshydratation, si vous prenez un traitement au long cours, consultez votre médecin.

NEIGE ET VERGLAS

Tout comme le Plan Canicule, un Plan Grand froid est régi par le préfet. Dans l'Aube 67 places sont disponibles et une maraude tourne de 21h à 24h lorsque le plan est déclenché.

Le numéro de téléphone indispensable si vous voyez une personne sans abri par temps de grand froid : SAMU social 115.

RISQUES SANITAIRES

Les virus / La pandémie

Une pandémie est une épidémie caractérisée par une diffusion géographique très étendue (plusieurs continents). Le mode d'action préventif est d'éviter la propagation du nouveau virus sur des systèmes immunitaires non préparés et/ou faibles.

Les épizooties

Une épizootie est une maladie d'origine animale évoluant en épidémie, frappant dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble. Si l'épizootie touche un continent ou le monde, on parlera de panzootie, alors que si elle frappe une région d'une façon constante ou à certaines époques déterminées, on parlera d'enzootie. L'épizootie peut se transmettre à l'homme (grippe H1N1, grippe aviaire). Si vous trouvez un animal mort de façon suspecte, surtout ne pas toucher et prévenir la mairie.

Plan variole

La variole est une maladie d'origine virale dont le dernier cas mondial est survenu en 1977 et que l'OMS a considéré comme éradiquée un an plus tard. Le risque de contamination existe malgré tout et il est impératif d'envisager la réapparition de cette maladie, d'autant plus que la population n'est plus vaccinée depuis 1984 et que l'infection est très contagieuse.

Mesures prises

- Renforcement de la surveillance;
- Interdiction de détenir, mettre en oeuvre, importer ou exporter une souche de variole;
- constitution d'un stock de vaccins et du matériel nécessaire à la vaccination;
- organisation d'un plan de vaccination de masse.

Dans le cas le plus critique, la population du Grand Troyes doit être vaccinée en 14 jours. Des unités de vaccination de base, capable de vacciner 1000 personnes par jour ont été définies. La France dispose d'un stock suffisant de vaccins.

Les contaminations

- contamination des cours d'eau;
- contamination des réseaux d'eau;
- contamination des sols qui pourraient entraîner la contamination des nappes phréatiques.

Dans le but de préserver la sécurité de tous et de protéger notre environnement, il est indispensable que chacun prenne ses responsabilités et qu'aucun produit toxique ne soit déversé.

Préfecture
03.25.42.35.00

Mairie de Sainte-Savine
03.25.71.39.50

Pompiers 18
Police nationale 17

Samu social 115

À DÉTACHER ET
À CONSERVER